

BOSNIE-HERZÉGOVINE

Environnement opérationnel

Contexte

La Bosnie-Herzégovine présente une structure politique complexe et lourde. Ce pays d'environ quatre millions d'habitants a 13 constitutions, 14 systèmes juridiques, 13 premiers ministres et quelque 140 ministères. Les divisions ethno-nationales continuent à définir la situation politique du pays. Des efforts considérables seront encore requis pour résoudre la situation de déplacement prolongée résultant du conflit qui s'est terminé il y a près de 15 ans.

Des solutions durables sont requises pour plus de 115 000 personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI) en Bosnie-Herzégovine. La stratégie récemment révisée de mise en oeuvre de l'Accord de paix de Dayton, qui offre un cadre viable pour trouver des solutions durables, doit encore être adoptée par le Parlement. La coopération entre les gouvernements de la région doit être ravivée et il faudra redoubler d'efforts pour permettre à quelque 7 000 réfugiés de Croatie de trouver des solutions durables. Mettre un terme au chapitre du déplacement prolongé en Bosnie-Herzégovine s'avère crucial pour la stabilité domestique et régionale et permettre au pays d'avancer vers l'intégration au sein de l'Union européenne.

Le renforcement de la mise en oeuvre du régime de l'asile et de la protection internationale des réfugiés sont des objectifs prioritaires du HCR en Bosnie-Herzégovine. L'adoption d'une nouvelle législation de l'asile et la circulation et le séjour d'étrangers représentent des améliorations qui sont bienvenues. Dans l'ensemble, la législation relative à l'asile est conforme aux normes internationales et régionales, mais des lacunes demeurent dans sa mise en application.

L'ampleur de l'apatridie dans le pays ne saurait être déterminée de manière précise, mais elle est répandue au sein de la minorité rom qui ne peut souvent pas bénéficier de la citoyenneté.



Chiffres prévisionnels

TYPE DE POPULATION	ORIGINE	JAN. 2010		DÉC. 2010 – JAN.-2011		DÉC. 2011	
		TOTAL DANS LE PAYS	NB PERSONNES ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERSONNES ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERSONNES ASSISTÉES PAR LE HCR
Réfugiés	Croatie	6 580	1 300	5 640	1 300	4 600	1 000
	Divers	140	140	20	20	-	-
Demandeurs d'asile	Kosovo	370	370	270	270	180	180
	Divers	40	40	30	30	60	60
Rapatriés (réfugiés)		700	200	500	150	400	100
Déplacés internes		110 000	2 000	87 360	5 000	64 720	5 000
Rapatriés (PDI)		5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
TOTAL		122 820	9 050	98 820	11 770	74 960	11 340

● Besoins

Un nombre considérable de personnes déplacées et rapatriées demeurent dans une situation précaire, ne pouvant bénéficier de conditions de vie convenables et ayant besoin d'un soutien permanent. Quelque 7 500 personnes déplacées, hébergées dans des centres collectifs, sont extrêmement vulnérables. Ce groupe comprend les personnes fragilisées physiquement ou mentalement, les sujets chroniquement malades et les personnes âgées sans revenus ou soutien familial et d'autres qui ne peuvent pas rentrer craignant pour leur protection.

En effet, le retour n'est plus réaliste pour un grand nombre de ces personnes qui sont déplacées depuis plus d'une décennie. Le HCR adaptera ses interventions aux situations particulières de ces individus et s'efforcera de maintenir les réseaux sociaux et les mécanismes d'adaptation développés parmi les résidents des centres d'hébergement collectif au cours de nombreuses années.

Le HCR a travaillé à garantir que les réfugiés puissent avoir accès à l'éducation, aux soins de la santé, à l'emploi et aux services de sécurité sociale aux mêmes conditions que les citoyens. Toutefois, il s'avère encore nécessaire de développer une

stratégie d'intégration systématique qui comprendrait le logement permanent et d'autres formes de soutien aux réfugiés. L'intégration sur place des réfugiés est gravement entravée par des conditions légales restrictives appliquées aux permis de résidence.

Il existe peu de choix de moyens d'existence pour les personnes apatrides de facto, surtout pour ceux d'origine rom, une population immanquablement confrontée à la discrimination et qui souffre des conséquences de ne pas avoir de documents d'état civil et d'enregistrement. Ceci les empêche d'avoir accès aux soins de la santé, à l'éducation, à l'emploi et à d'autres droits. Les Roms sont particulièrement touchés et ne peuvent pas obtenir un emploi. Par conséquent, ils ont besoin d'être assistés par l'intermédiaire de projets générateurs de revenus, y compris des plans d'auto-emploi.

| Objectifs principaux |

Environnement de protection favorable

- Renforcer les capacités des autorités nationales en vue de développer un cadre légal et un régime de l'asile qui fonctionnent et qui soient compatibles avec les normes internationales et régionales.

Cibles prioritaires en 2010

- Tous les réfugiés et demandeurs d'asile dans des centres d'accueil (230 personnes) reçoivent une aide alimentaire et d'autres articles de secours ; toutes les femmes en âge de procréer reçoivent des protections périodiques ; et 70 pour cent des adultes et adolescents participent à des activités de prévention de violences sexuelles et sexistes.
- Tous les demandeurs d'asile sont enregistrés et possèdent des documents d'identité.
- Quelque 550 réfugiés rentrent dans leur pays en Croatie et au Kosovo (Serbie), bénéficiant d'indemnités de rapatriement et du transport gratuit.
- Plus de 17 200 personnes relevant du mandat du HCR ont accès à une aide juridique gratuite.
- Quelque 6 790 familles bénéficient de projets générateurs de revenus ou de moyens d'existence.
- Quelque 300 personnes déplacées vulnérables dans des centres d'hébergement collectif reçoivent une assistance à la construction ou reconstruction afin de faciliter l'intégration locale ou le retour.
- Quelque 130 femmes victimes de violence conjugale ou de la traite des êtres humains reçoivent une assistance sociale et économique.
- Quelque 500 Roms déplacés reçoivent des certificats de naissance et des documents d'identité.



En coopération avec les autorités et ses partenaires en Bosnie-Herzégovine, le HCR s'efforce de trouver des solutions durables pour les résidents des centres collectifs.

Présence du HCR en 2010

□ Nombre de bureaux	2
□ Total staff	38
International	4
National	27
JEA	2
VNU	4
Autres	1

PARTENAIRES

Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux :

Ministère des Droits de l'homme et des réfugiés
Ministère de la Sécurité

ONG :

Services de logistique humanitaire de Bosnie-Herzégovine
Initiative des femmes de Bosnie-Herzégovine
Fondation pour la démocratie locale
Services de secours catholiques
Hilfswerk Austria
Vasa Prava BiH

Partenaires opérationnels

Organismes gouvernementaux :

Ministère de la Fédération pour les personnes déplacées et les réfugiés
Republika Srpska Ministère pour les réfugiés et les personnes déplacées

ONG :

Mercy Corps
World Vision

Autres :

Banque de développement du Conseil de l'Europe
Commission européenne
Banque mondiale
PNUD
UNICEF
OIM
Direction du développement et de la coopération de la Confédération suisse

- Réduire l'apatridie en assistant les personnes concernées (principalement des Roms) à obtenir des papiers d'identité afin qu'il puissent bénéficier de leurs droits de citoyens.

Protection contre la violence et l'exploitation

- Fournir des abris pour les victimes de violences sexistes afin qu'elles soient en sécurité et les aider à atteindre l'autosuffisance économique.

Solutions durables

- Intensifier la collaboration avec les autorités nationales en vue de mettre fin au déplacement prolongé de plus de 115 000 déplacés internes.
- Aider les autorités à trouver des solutions pour le reste des 7 500 déplacés internes vulnérables qui vivent dans des conditions déplorables dans les centres d'hébergement collectif, ans porter préjudice à leur droit de retour.
- Raviver les efforts en vue de promouvoir des solutions durables pour les réfugiés de Croatie et améliorer l'accès à leurs droits.

Stratégie

L'assistance du HCR sera principalement ciblée sur les personnes déplacées extrêmement vulnérables, tout en mettant également l'accent sur la durabilité des retours. Une attention particulière sera portée aux personnes déplacées vivant encore dans des logements collectifs. L'une des priorités urgentes de l'Organisation est de plaider pour que des solutions autres que le déplacement soient trouvées. Celles-ci comprennent des centres gériatriques et des installations assistées, la rénovation de structures existantes et la construction de logements sociaux.

Les demandeurs d'asile seront assurés d'avoir accès à un traitement de leur demande en bonne et due forme, grâce à la surveillance aux frontières et au suivi de l'enregistrement,

ainsi que par l'intermédiaire d'un examen des procédures d'asile. Des informations pratiques et une orientation sociale et juridique seront disponibles pour les réfugiés éligibles et les demandeurs d'asile. L'Organisation continuera sa surveillance sur le terrain de l'environnement de protection pour les réfugiés et demandeurs d'asile et interviendra là où il est nécessaire.

Le HCR assistera les Roms à obtenir l'enregistrement au cas par cas, ce qui permettra à un plus grand nombre de membres de cette minorité d'obtenir la pleine reconnaissance juridique et l'accès à tous les droits qui s'ensuivent. La mise en oeuvre du plan d'action axé sur la question des Roms devrait également faciliter l'accès au logement, à l'emploi et aux soins de la santé.

Contraintes

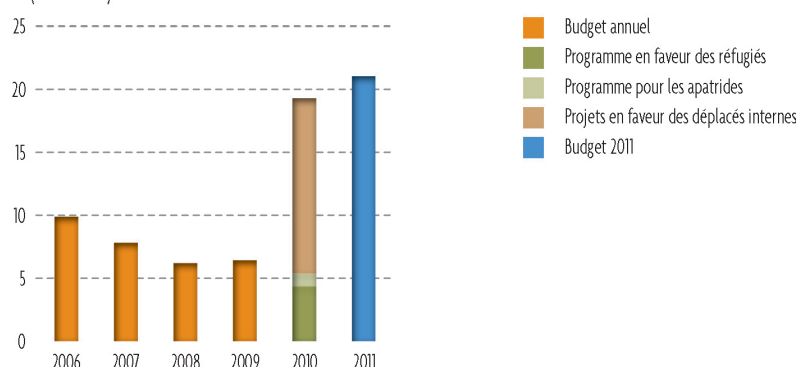
Les structures administratives complexes en Bosnie-Herzégovine n'engendrent pas suffisamment de soutien pour les droits de l'homme et la protection des réfugiés et demandeurs d'asile.

Le système de sécurité sociale en Bosnie-Herzégovine reste sous-financé et les besoins dépassent considérablement les ressources du système. La crise économique actuelle affaiblit encore la capacité du Gouvernement à allouer des fonds pour répondre aux besoins des réfugiés vulnérables et des personnes déplacées. Le chômage continue d'être un problème chronique envahissant la société et touchant particulièrement les personnes déplacées, les femmes, les minorités et les autres groupes vulnérables.

L'une des difficultés principales à laquelle sont confrontés les Roms est l'absence généralisée d'enregistrement civil et de papiers d'identité, ce qui empêche l'accès à d'autres droits, y compris les soins de la santé et l'éducation. En outre, des lacunes relatives aux papiers d'identité augmentent le risque d'être exposé à différents types d'abus, y compris celui de la traite d'êtres humains.

Budget pour la Bosnie en 2006 – 2011

Millions (dollars E.-U.)



Coordination

Le HCR travaillera étroitement avec les autorités de Bosnie-Herzégovine. L'Organisation est membre du Conseil de hauts responsables, présidé par le Haut représentant des Nations Unies et de l'Équipe des Nations Unies dans le pays. Le HCR continuera également de travailler de près avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, la Commission européenne, les ONG, les donateurs et les organes multilatéraux et bilatéraux.

Le budget global pour 2010 de 19,28 millions de dollars E.-U est réparti comme suit : 72 pour cent des fonds alloués aux personnes déplacées, 23 pour cent aux réfugiés et le reste aux apatrides. L'un des aspects importants du budget concerne les efforts en vue de trouver des solutions durables pour les personnes déplacées vulnérables, et de soutenir les projets d'autosuffisance et de moyens de subsistance.

Budget 2010 pour la Bosnie (dollars E.-U.)

ENTITÉS ET OBJECTIFS	PROGRAMME EN FAVEUR DES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	PROJETS EN FAVEUR DES DÉPLACÉS INTERNES PILIER 4	TOTAL
Environnement de protection favorable				
Instruments régionaux et internationaux	16 379	20 449	0	36 827
Cadre juridique national	55 003	52 007	106 141	213 151
Cadre administratif national	10 082	0	15 503	25 585
Politiques en matière de déplacements forcés	0	0	86 282	86 282
Politiques de migrations nationales et régionales	18 103	0	0	18 103
Prévention du déplacement	0	0	108 408	108 408
Prévention de l'apatridie	0	48 134	0	48 134
Coopération avec les partenaires	37 928	24 575	29 133	91 637
Politiques de développement national	14 399	0	19 925	34 324
Attitudes du public à l'égard des personnes prises en charge	25 452	45 883	21 230	92 565
Non-refoulement	22 082	0	0	22 082
Sous-total	199 427	191 048	386 622	777 097
Procédures de protection équitables				
Conditions d'accueil	270 995	0	0	270 995
Enregistrement et établissement de profils	33 070	0	51 965	85 036
Accès aux procédures d'asile	91 648	0	0	91 648
Détermination de statut juste et efficace	139 826	0	0	139 826
Regroupement familial	4 948	0	0	4 948
Documents individuels	45 416	265 958	0	311 373
Documents d'état civil	5 932	23 086	0	29 017
Sous-total	591 834	289 043	51 965	932 843
Protection contre la violence et l'exploitation				
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle	51 947	24 271	167 868	244 087
Accès aux solutions juridiques	52 878	40 841	228 880	322 599
Sous-total	104 825	65 112	396 748	566 686

Conséquences d'une insuffisance de financement de l'ordre de 20 à 40 pour cent

- Un soutien au retour librement consenti pour les réfugiés de Croatie et du Kosovo (Serbie) ne sera pas accordé à quelque 240 personnes.
- Une aide juridique gratuite ne sera pas octroyée à quelque 3 000 personnes relevant du mandat du HCR.
- Quelque 1 200 familles de personnes déplacées vulnérables ne bénéficieront pas de projets générateurs de revenu ou de moyens d'existence.
- L'assistance au logement ne sera pas accordée à 186 personnes déplacées vulnérables (y compris les résidents de centres collectifs) et aux familles de réfugiés qui s'intègrent localement.
- Quelque 75 victimes de violences sexistes ne recevront pas d'abris ni d'assistance en vue d'atteindre l'autosuffisance économique.
- Quelque 75 Roms apatrides de facto ne seront pas assistés en vue d'obtenir l'enregistrement civil.

ENTITÉS ET OBJECTIFS	PROGRAMME EN FAVEUR DES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	PROJETS EN FAVEUR DES DÉPLACÉS INTERNES PILIER 4	TOTAL
Besoins élémentaires et services essentiels				
Nutrition	183 136	0	0	183 136
Abris et autres infrastructures	1 374 537	17 714	6 775 946	8 168 197
Articles ménagers et d'hygiène de base	110 975	0	227 632	338 606
Soins de santé primaire		18 206	56 945	75 150
VIH et sida	7 218	0	0	7 218
Éducation	141 759	0	0	141 759
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	21 121	0	192 445	213 566
Sous-total	1 838 745	35 920	7 252 968	9 127 633
Autogestion et participation communautaires				
Évaluation participative et mobilisation communautaire	44 180	20 622	34 162	98 965
Autogestion de la communauté et représentation équitable	44 047	0	0	44 047
Autosuffisance et moyens d'existence	626 662	20 509	4 807 816	5 454 987
Sous-total	714 889	41 131	4 841 978	5 597 999
Solutions durables				
Stratégie de solutions durables	21 569	0	0	21 569
Retour volontaire	373 839	0	196 497	570 336
Appui à la réhabilitation et à la réintégration	14 685	0	99 381	114 066
Réinstallation	21 315	0	0	21 315
Appui à l'intégration sur place	43 705	60 929	92 347	196 981
Réduction des cas d'apatridie		62 329	0	62 329
Sous-total	475 113	123 258	388 225	986 596
Relations extérieures				
Relations avec les donateurs	38 768	28 602	46 333	113 704
Mobilisation des ressources	27 380	15 782	38 700	81 863
Partenariats	22 507	0	42 781	65 288
Information	38 983	51 881	98 858	189 722
Sous-total	127 638	96 266	226 672	450 576
Logistique et appui aux opérations				
Chaîne d'approvisionnement et logistique	55 093	44 389	42 974	142 456
Gestion de programme, coordination et appui	252 756	102 623	345 980	701 360
Sous-total	307 849	147 012	388 954	843 815
Total	4 360 322	988 789	13 934 133	19 283 244

Budget 2011 21 054 100

Budget 2009 révisé 6 418 164